



« le Plan Climat doit clairement expliquer les enjeux, donner la position exacte de l'institution, proposer des dispositifs d'évaluation pérennes des politiques et des actions à mettre en œuvre »

Pierre Crépeaux, chargé de mission « air, plan, climat et bruit » à la mission écologie du Grand Lyon.

Entretien réalisé le 26 mars 2008 par Laure Bornarel.

Le Grand Lyon met en place un Plan Climat : de quoi s'agit-il ?

En 2004, la stratégie française de lutte contre le changement climatique a pris la forme d'un Plan Climat national. Parmi les recommandations, l'une était d'inciter les collectivités à évaluer et contrôler leurs émissions de gaz à effet de serre. Le Grand Lyon l'a concrétisée par une mesure de l'Agenda 21 de 2005 : élaborer un Plan Climat local. Des diagnostics sur les émissions de gaz à effet de serre et leurs potentiels de limitation sur le territoire ont été réalisés, avec des travaux spécifiques sur les énergies renouvelables et les zones géographiques particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. Les attentes à l'échelle du Grand Lyon sur ce que devait contenir techniquement et politiquement un tel Plan Climat ont également été recueillies. En 2007, après avoir effectué une veille française et européenne sur la question, nous nous sommes alignés sur l'engagement de l'Europe à réduire d'ici 2020 les émissions de gaz à effet de serre de 20%. Une formalisation d'un objectif de division par quatre des émissions du Grand Lyon d'ici à 2050 a aussi été votée. Nous sommes actuellement en train de concevoir un plan d'action, sachant que c'est une politique de développement durable avec de vrais objectifs de résultats !

Les objectifs apparaissent ambitieux, n'est-ce pas ?

Il y va de la survie de la planète. Les scientifiques du GIEC estiment que si, en 2050, chaque humain émet deux tonnes de CO₂, le réchauffement pourra être contenu à deux ou trois degrés supplémentaires sur la terre. Au-delà, l'absorption du choc ne serait plus contrôlable au niveau des écosystèmes. C'est une limite absolue. Nous nous cadrons simplement sur la réalité.

Quelles sont les prévisions locales en termes de réchauffement climatique ?

Etant dans une zone tempérée, la France présenterait une variabilité climatique plus grande que sur d'autres parties de la planète. L'évolution de la température moyenne nationale devrait prendre plus de degrés que la moyenne mondiale. En région Rhône-Alpes, les vagues de chaleur seront plus fortes en été, les hivers plus doux. Sur Lyon, depuis le siècle dernier, les températures maximales ont augmenté d'un degré et les températures minimales de deux degrés. Les précipitations restent constantes mais il y aura sans doute des épisodes pluvieux plus intenses en automne, avec des risques de ruissellements, de crues, etc. Les niveaux d'enneigement des massifs montagneux devraient diminuer avec des répercussions notables au niveau des écosystèmes : la majeure partie de la Région Rhône-Alpes

devrait évoluer vers une biodiversité plutôt méditerranéenne d'ici 2030-2050.

Anticiper semble urgent...

Et même intéressant financièrement ! Le rapport Stern, référence en la matière, affirme qu'il est économiquement dix fois plus rentable d'agir dès maintenant plutôt qu'après la catastrophe passée. Le raisonnement se tient : limiter les émissions de gaz à effet de serre, c'est limiter les consommations d'énergie. Un pays qui accroît son indépendance énergétique renforce ses stratégies économiques et géopolitiques. De plus, les précurseurs qui sauront développer des solutions compétitives sont ceux qui pourront les revendre aux autres...

Les conséquences liées au mode de vie sont-elles dès à présent envisageables ?

Devoir limiter les consommations énergétiques va changer la donne. Pendant trente ans, l'énergie était abondante et bon marché. L'impact environnemental des énergies fossiles est désormais connu, et, à l'avenir, la pollution générée va sûrement être taxée. L'accès à l'énergie va devenir plus cher, ou différent. Certaines personnes vont sans doute se trouver en état de précarité énergétique. Exemple, la normalisation du bâti : dix milliards d'euros tout compris seront nécessaires pour isoler correctement les bâtiments de l'agglomération lyonnaise d'ici à 2050, soit quelques 250 millions d'euros par an. Tout le monde va-t-il être en mesure de payer ces isolations ? Idem sur le déplacement : les voitures seront probablement affectées à des objectifs prioritaires, les modes de déplacement dispersés, les axes de transports en commun plus performants, et la ville sera globalement réaménagée pour les courtes distances en matière de commerces et de trajets domicile/travail. Autre conséquence, la dématérialisation du travail va vraisemblablement s'accroître. Les biens ayant un fort contenu carbone vont revenir plus chers : électroménager, hifi, etc. Des systèmes de mutualisation

ont tout intérêt à se mettre en place, comme cela se produit déjà dans d'autres pays pour les machines à laver, les autos... L'offre sur les biens à faible contenu carbone comme les biens culturels risque, elle, d'exploser ! Si le Protocole de Kyoto ou des post protocoles marchent, une valeur va être attribuée aux tonnes de carbone utilisées lors de la conception, fabrication et distribution des biens et des services. Ainsi, quelque soit le niveau de réglementation ou de protectionnisme européen adopté, il y aura des impacts sur les prix.

Revenons au Plan Climat. Quelle place y occupe la santé ?

A la base, si le Grand Lyon n'a pas de compétences directes en santé, il est évident que nombre de ses politiques publiques ont des retombées en matière sanitaire. L'enjeu est ici de l'ordre de l'adaptation au changement climatique, qui est, en l'occurrence, un objectif politique de la Communauté Urbaine. Notre démarche vise dans un premier temps la limitation des émissions de gaz à effet de serre : il s'avère que les hôpitaux installés sur le territoire du Grand Lyon sont des émetteurs importants. Leurs représentants sont par conséquent des interlocuteurs absolument indispensables à l'élaboration du Plan Climat. A plus long terme, établir un suivi partenarial avec les acteurs de la santé alors que nous disposons encore d'un temps d'anticipation sur ce qui va advenir renforce collectivement notre potentiel d'innovations. Cela nous permet de repérer les potentiels du territoire qui, demain, nous permettront d'être compétitifs. Enfin, enrichir la réflexion globale sur l'adaptation de la métropole lyonnaise au changement climatique passe nécessairement par un appel à l'expertise du milieu de la santé.

A ce jour, l'élaboration du Plan Climat se fait-elle en concertation avec des conseillers scientifiques ?

Jusqu'à présent, nous avons passé des contrats de recherche avec des laboratoires pour des études précises. Les dernières en date sont l'évaluation d'une politique de déplacement, le réseau REAL¹, pour connaître le niveau d'impact en termes d'émissions ou encore l'analyse des freins qui peuvent exister entre la conscience environnementale de la population et la poursuite au quotidien d'actions polluantes. Il y a visiblement un temps de latence, y compris au niveau politique, entre le choc sociétal déclenché par la canicule de 2003 et la mise en place de comportements et mesures adéquats.

Concrètement, en quoi consiste ce Plan Climat ?

Il se calque sur l'Agenda 21 : structuration politique du Plan Climat ; adaptation au changement climatique ; mobilité durable ; habitat, aménagement du territoire ; urbanisme, gestion de l'énergie ; partenariats. L'enjeu est de réduire les contributions en tonne de CO₂ dans chaque domaine. Trois niveaux d'interventions sont à prendre en compte :

- La structure administrative elle-même du Grand Lyon. La gestion du patrimoine immobilier communautaire ou celle des flottes de véhicules sont, par exemple, déjà calées sur ces objectifs. Il faut travailler à donner une cohérence globale « effet de serre » à un ensemble de politiques un peu disparates. Un bilan carbone interne est actuellement en cours.
- Les politiques publiques menées sur l'agglomération par la Communauté Urbaine.

- Les chartes de partenariat passées avec des acteurs extérieurs. Le Grand Lyon affiche clairement une volonté d'exemplarité en matière de développement durable, avec l'espoir d'engager une démarche vertueuse sur l'ensemble du territoire.

Aux interfaces de ces thématiques et de ces niveaux d'interventions, le Plan Climat doit clairement expliquer les enjeux, donner la position exacte de l'institution, proposer des dispositifs d'évaluation pérennes des politiques et des actions à mettre en œuvre : atténuation (limitation des émissions), adaptation ou acquisitions de nouvelles connaissances sur des domaines mal cernés.

Concernant les politiques publiques du Grand Lyon, quelles sont les marges d'action ?

Un certain nombre de politiques sont menées en régie directe par la Communauté Urbaine. Exemple, la construction de bâtiments (hors construction privée), où l'on a réussi à imposer des normes de consommation énergétiques très en avance sur la réglementation actuelle, notamment sur les cessions de terrains communautaires ou sur les opérations de ZAC². D'autres politiques sont menées en partenariat avec d'autres acteurs publics, comme le SEPAL³ pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ou le SYTRAL⁴ pour le Plan de Déplacement Urbain (PDU). Nous aurons ici plus difficilement vocation à imposer nos objectifs, des négociations sont à prévoir ! Enfin, il existe des politiques sectorielles, typiquement le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), qui traite de la qualité de l'air. Les mesures prises dans ce cadre influencent à la fois la

¹ Réseau RER à la Lyonnaise

² Zone d'activité commerciale

³ Syndicat d'étude et de programmation de l'agglomération lyonnaise

⁴ Syndicat des transports de l'agglomération lyonnaise

pollution locale et les émissions de gaz à effet de serre, ce qui est intéressant. Cette constellation de politiques publiques va intégrer, chacune à son niveau, l'impératif de lutte contre le changement climatique pour qu'*in fine*, le Grand Lyon détermine sa contribution à la limitation des émissions du territoire. Bien évidemment, la mise en application des nouvelles mesures ne va pas se faire du jour au lendemain. L'étalement aura lieu sur plusieurs années, au fur et à mesure de la révision des politiques.

Le Plan Climat a-t-il pour vocation de s'étendre à des projets dans lesquels le Grand Lyon a beaucoup investi, comme les pôles de compétitivité ?

Sur le pôle de compétitivité « Lyon Urban Truck and Bus », cela coule de source puisque les économies d'énergie sont l'un de ses objets. Ceci étant, il n'y aura pas de chargé de mission « Plan Climat » qui donnera son assentiment ou pas sur les émissions de gaz à effet de serre de chaque projet de l'agglomération ! L'idée est d'initier des démarches autonomes qui pourraient, au final, être labellisées et comptabilisées en termes de CO₂ gagné dans un compteur global.

Cette initiative de monter un Plan Climat n'est sans doute pas isolée. Comment se positionne le Grand Lyon et quel type de coopération existe-t-il avec d'autres agglomérations ?

Il est important de savoir que ce ne sont pas les collectivités qui présentent la plus grande vulnérabilité au changement climatique qui lancent des actions similaires, ce sont celles qui ont des services suffisamment solides pour s'emparer de la problématique⁵... Le Grand Lyon est dans le peloton de tête, en particulier sur la thématique de l'adaptation⁶ : un outil d'analyse, l'indice de canopée urbaine, a été développé pour mesurer le pourcentage de zones d'ombres dans l'agglomération durant l'été. Grenoble se trouve aussi parmi les pionniers : avec l'aide d'un comité scientifique, plusieurs semaines de débats publics « effets de serre, effet de société » ont été menés avec la société civile. En 2007, le Grand Lyon a adhéré à Energie-Cités, une association de mise en réseau qui organise régulièrement des colloques où l'état d'avancement des travaux des uns et des autres est exposé.

⁵ Voir mémoire de Laurence Rocher

⁶ Programme AMICA et Charte de l'Arbre du Grand Lyon

